



Une dizaine de jours après [le trafic de 3 millions d'euros de Me Nicole Andrianarivoson](#) -classé «

*Secret d'Etat* »

et qui n'est qu'

« *affabulation* » »

selon Béatrice Atallah, actuelle ministre malgache des Affaires étrangères-, voilà que cette dernière se trouve en plein milieu d'un étrange affaire.



**La passation officielle entre Atallah Béatrice et Ndriana Mamy Ralaiariliva -Président par intérim- en février 2015**

**Cela fait 11 mois qu'elle a démissionné de son poste de Présidente de la CENI-T**

(Commission électorale nationale indépendante pour la Transition). Elle a fait une passation avec Ndriana Mamy Ralaiariliva qui, lui-même, a fait de même avec

**Hery Rakotomanana, seul et unique Président de l'actuelle CENI tout court**

**Logiquement et, surtout, légalement, elle n'a plus rien à voir de près ou de loin avec**

### **cette Commission électorale**

. Or, stupeur ! Le virus HVM (Haut Virus Manipulateur) l'a aussi atteint. Voici l'histoire,-aussi minable que les manigances précédentes de ce régime incroyable (

« *incroyable* »)-,

relatée par des journaux malgaches également (

[ICI](#)

).



### **Fréquenter cet expert-comptable devenu président de la république, apporte-t-il le don de transformer tout ce que ses proches approchent en... euros?**

Grâce à la vigilance de patriotes qui détestent que l'on prône la bonne gouvernance alors qu'on pratique tous les méfaits possibles et inimaginables pour s'accaparer des sous du peuple, un document est parvenu aux journalistes d'investigation. J'en parle noir sur blanc, pour le moment, mais si les hauts dirigeants de ce régime s'enfoncent dans le dénigrement des journalistes, je le ferai paraître au monde entier.

Qu'est-ce qu'il y a écrit sur ce document ? En style télégraphique, cela donne.

Ordonnateur : Commission électorale nationale indépendante/FIN/PNUD

Adresse ININFRA en face du lycée technique Alarobia

Mise à disposition à la BOA **sur le compte de la CENI : N° 132.305.215.34**

« Veuillez effectuer les virements ci-dessous, indiqués en faveur des bénéficiaires des désignés :

Velo Arthur (travaillant à la CENI)

**Motif : approvisionnement de la caisse de la CENI-T**

**Signataire: Atallah Béatrice Jeanine** avec un tampon de la **CENI-T** issu de Ndriana Mamy Ralaiariliva

Les virements en question sont les suivants, avec la même procédure confondant CENI-T et CENI tout court :

**27 novembre 2015** : 198 millions ariary

**03 décembre 2015** : 178 millions ariary

Un total de 376 millions ariary (1 milliard 880 millions d'anciens francs malgaches) pour « *remboursement d'indemnités diverses et de frais de formation d'agents* » »



**En octobre 2015, lors du lancement de la Semaine des Nations Unies, Fatma et Béa ont reçu des trophées, en reconnaissance des "efforts qu'elles ont accomplis". «Je ne m'attendais pas du tout à cela»**

**, avait déclaré la représentante du PNUD. Puis, elle s'est tournée vers l'ancienne présidente de la CENI-T pour lui dire:**

**« C'est le résultat de votre bataille, de votre combat »**

En clair: LA CENI sort donc des sous au nom de la feuée CENI-T. Pas mal, hein? Un dicton nous révèle que lorsque le chat n'est pas là, les souris dansent. Eh bien figurez-vous que la Sénégalaise Fatma Samoura, Représentante résidente du PNUD à Madagascar depuis 5 ans, est en fin de mandat. Elle est prévue quitter la Grande île en janvier 2016. Mais comme la belle Béa est une copine, elle fera comme Ponce Pilate: elle se lavera les mains de cette étrange affaire qui lui est, désormais, complètement étrangère.

Mais [jusqu'ou ira ce régime Hvm](#) pour prendre les 23 millions de Malgaches pour des canards sauvages! Vraiment!



**Première passation officielle entre Atallah Béatrice et Hery Rakotomanana -alors Président de la CENI avant la CENI-T-, en mars 2012**

**Défense de l'actuel président de la CENI, le même Hery Rakotomanana, le 16 décembre 2015**

*« La CENI et la CENI-T sont deux commissions différentes structurellement. La ministre Atallah Béatrice a assumé les fonctions de présidente de la CENI-T. La CENI possède sa structure*

*propre et la ministre n'a rien à voir avec cette structure. La CENI n'est pas au courant des actions entreprises par la CENI-T parce qu'il n'y avait pas encore de passation entre ces deux Commissions responsables de l'organisation des élections. Il faut bien distinguer CENI et CENI-T afin d'éviter toute confusion* »

## Jeannot Ramambazafy – 17 décembre 2015

\*\*\*\*\*

Edition de ce 18 décembre 2015



[CLIQUEZ ICI](#)

\*\*\*\*\*

Edition de ce 18 décembre 2015



**Dans notre édition de mercredi dernier, nous avons émis les réserves d'usage concernant l'information sur les retraits d'importantes sommes d'argent d'un compte bancaire de la défunte Cenit et ce, par les deux derniers dirigeants de cette structure de la transition, à savoir Atallah Béatrice et Ralaiariliva Mamy. Rappelons qu'il s'agit de l'émission de deux ordres de mise à disposition dont le premier, daté du 27 novembre 2015, se chiffre à 198 000 000 d'ariary, tandis que le second, présenté le 3 décembre dernier, s'élève à 178 000 000 d'ariary. Il s'avère en effet que, à travers les explications qu'elle y a apportées hier, l'actuelle ministre des Affaires étrangères vient de confirmer les faits.**

Ainsi, dans sa première réaction sur cette affaire, publiée par le site moov.mg, Béatrice Atallah ne nie nullement la matérialité des deux opérations de retrait effectuées sur un compte de la Cenit ouvert auprès de la banque Boa, ainsi que le fait qu'elle en soit la cosignataire avec Ralaiariliva Mamy. En effet, elle se contente de justifier la provenance des sommes d'argent dont il est question en déclarant que « les montants indiqués dans les documents ont été versés à l'époque dans le sous-compte de la Cenit. On a obtenu ces sommes à partir des remboursements des dépenses que la Cenit a avancées à l'époque pour le paiement des frais de formation de ses agents et d'indemnités diverses », pour reprendre les propos rapportés par le journal en ligne suscités. Des explications qui sont loin de justifier quoi que ce soit étant donné que les opérations bancaires au centre des débats ne sont nullement des versements au profit du compte de la Cenit, comme on semble vouloir le faire croire, mais des décaissements.

Citant d'autres sources, le même site de rapporter que les montants ainsi décaissés vont être (au futur) versés dans les caisses du Trésor public et ce, pour servir de « filet de sécurité ». Nous ne croyons pas si bien dire lorsque, dans notre édition de mercredi dernier, on parlait d'un siphonage du compte de la Cenit. Par ailleurs, pourquoi avoir attendu que l'affaire soit éventée par la presse pour annoncer que les montants décaissés seront versés dans les caisses du Trésor public, alors que les opérations bancaires s'y rapportant datent déjà du 27 novembre pour la première et du 3 décembre (il y a 15 jours) pour la seconde. Ce petit tour à l'air libre d'argent public d'un montant colossal ne peut que nourrir toutes les suspicions.

« **Atallagate** »

La ministre des Affaires étrangères, toujours dans ses déclarations d'hier, de soutenir qu'elle

ne gèrait plus le budget de la Ceni depuis sa passation avec son successeur au sein de cette structure de la Transition. Histoire de dire sans doute que, dans l'affaire qui nous intéresse, elle ne serait que « simple signataire », sans plus, c'est-à-dire sans le moindre pouvoir de décision. Certaines autres sources d'expliquer qu'elle se doit de tenir ce rôle de simple exécutant car, l'audit financier de la défunte commission n'étant toujours pas achevé, ses états financiers ne sont pas encore clôturés. Ici aussi, l'explication est loin de tenir la route car il aurait suffi, une fois la passation terminée, de procéder à un changement de signataire auprès des banques de la Ceni. Ce, au lieu d'avoir à recourir à cette énorme incongruité d'un membre de l'Exécutif détenant les cordons de la bourse d'un organe censé être totalement indépendant. Doit-on rappeler que l'actuelle Ceni, récemment, a décliné une simple invitation émanant du Législatif au motif que cela porterait atteinte à son indépendance ?

Quoi qu'il en soit, le moins qu'on puisse dire, c'est que cette affaire est loin d'être un modèle en matière d'orthodoxie financière et l'on serait curieux de connaître ce qu'en pensent les partenaires techniques et financiers du pays dont les leitmotivs sont la transparence, la bonne gouvernance et l'Etat de droit. Pour l'instant, la conférence de presse de la Ceni, annoncée se tenir hier, a été annulée au profit d'un communiqué de presse (voir article ci-après). Pour sa part, le président de la Ceni (sans T), sentant sans doute le roussi, est sorti de son silence pour demander par voie de presse à ce qu'on fasse un distinguo franc et net, aussi bien sur le plan structurel que financier, entre la commission qu'il préside actuellement et celle qui est au centre de ce que les mauvaises langues se mettent à désigner par « Atallagate ».

**Hery Mampionona**